

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 139

22 janvier 2010

### SOMMAIRE

2000 Volts .....	6666	MBE Acquisitions S.A. ....	6666
BBEPI Europe Holdings (Lux) S.à r.l. ....	6655	Melician S.A. ....	6638
BCBL S.A. ....	6641	Motomania Shipping A.G. ....	6639
Behringer Luxembourg Sàrl .....	6665	MRDC Maritime S.A. ....	6637
Blue Dream Shipping Company S.A. ....	6640	M.S.G. S.A. ....	6626
Boat Independence S.A. ....	6642	Mustang ULM 2 .....	6664
Caam Funds .....	6663	NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	6665
Café RIVA S.à r.l. ....	6628	Oceanis Investments S.A. ....	6657
Carola Shipping S.A. ....	6641	Olympia Luxembourg S.à r.l. ....	6672
CBRail II S.à r.l. ....	6628	Over Water S.A. ....	6637
Charter Pool S.A. ....	6640	Palila Investments SA .....	6672
Charter Properties S.A. ....	6638	Phoenix Shipping S.A. ....	6637
Curzon Finance S.à r.l. ....	6672	Polar Expedition & Research S.A. ....	6636
Dosberbreck S.à r.l. ....	6627	Pref Management Company S.A. ....	6627
Fandl B.V. ....	6665	Quirinus International Holding S.A. ....	6661
F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A. ....	6642	SigmaKalon Manager S.A. ....	6642
Fiparmo S.A. ....	6628	Skyblue Holding S.A. ....	6636
FoamCo .....	6636	SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.à r.l. ....	6636
Galabau-Lux s.à r.l. ....	6627	SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.à r.l. ....	6636
Glancia S.A. ....	6638	S.u.P. Leo SICAV-FIS .....	6664
Grand Ocean S.A. ....	6639	S.u.P. Libra SICAV-FIS .....	6664
Informa Luxembourg S.à r.l. ....	6640	S.u.P. Premium I .....	6663
Informa Luxembourg S.à r.l. ....	6667	S.u.P. Premium II .....	6663
Infra Shipping A.G. ....	6641	Trey S.à r.l. ....	6643
Ipes (Luxembourg) S.à r.l. ....	6629	VF Finance s.à r.l. ....	6666
JH - Holz S. à r. l. ....	6627	VF Investments S.à r.l. ....	6667
LBREM II Luxco S.à r.l. ....	6626	WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l. ....	6643
LGS .....	6658		
Lingupedia Investments S. à r. l. ....	6639		
Location Consulting & Facilities S.A. ....	6628		
Lucien Heinz s.à r.l. ....	6626		
Marketing Communications Executives International a.s.b.l. ....	6655		

**M.S.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 99.997.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004577/10.

(090198731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Lucien Heinz s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9744 Deiffelt, Maison 49.

R.C.S. Luxembourg B 106.536.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004578/10.

(090198730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**LBREM II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.598.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 11 décembre 2009*

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

En outre, l'Associé Unique a décidé de remplacer M. Michael Denny (gérant de Catégorie A) et M. Rodolpho Amboss (gérant de Catégorie B) par les gérants suivants:

- *Gérants de Catégorie A:*

\* M. Alexis Kamarowsky, administrateur, né à Strang en Allemagne le 10/04/1947 et ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

\* M. Jean-Marc Debaty, administrateur, né à Rocourt en Belgique le 11/03/1966 et ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

\* M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur, né à La Spezia en Italie le 12/09/1964 et ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

- *Gérants de Catégorie B:*

\* M. Nicholas Vito Colonna, employé dans l'investissement immobilier, résident au 705 Via La Cuesta Palos, Verdes Estates, CA 90274, né le 14/04/1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique.

\* M. William Rufus Lindsay, employé dans l'investissement immobilier, résident au 9323 Duxbury Road, Los Angeles, CA 90034, né le 08/08/1959 à Montreal, Canada.

\* M. Yon Ku Cho, employé dans l'investissement immobilier, résident au 27 Beekman Terrace, Summit, 07901 New Jersey, né le 23/05/1962 à Seoul, Corée du Sud.

A compter du 11 décembre 2009, les nouveaux gérants de la Société seront donc:

- Gérants de Catégorie A: M. Alexis Kamarowsky, M. Jean-Marc Debaty et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino.

- Gérants de Catégorie B: M. Nicholas Vito Colonna, M. William Rufus Lindsay et M. Yon Ku Cho.

Fait à Luxembourg le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010004761/34.

(090198828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**JH - Holz S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.231.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004579/10.

(090198729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Galabau-Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 5, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 139.544.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004580/10.

(090198728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Dosberbreck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9839 Rodershausen, 3, Dosberbreck.

R.C.S. Luxembourg B 92.384.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004581/10.

(090198727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Pref Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.692.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par voie de résolutions circulaires en date du 3 décembre 2009 comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Valentine Beresford, résidant professionnellement au British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres, W1H 7LX, Royaume-Uni, en tant que administrateur A de la Société avec effet au 13 octobre 2009;

- De nommer:

\* Monsieur Paul Bartlett, résidant professionnellement au British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres, WI H 7LX, Royaume-Uni,

\* Monsieur Nick Hodson, résidant professionnellement au BL European Fund Management LLP, Verge de Montserrat 5, ático 3, San Feliu de Llobregat, Barcelone, 08980 Espagne,

en qualité d'administrateurs A de la Société pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2010;

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour PREF MANAGEMENT COMPANY S.A.

Société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010005020/24.

(090199151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**Café RIVA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9254 Diekirch, 1, route de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 136.964.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004582/10.

(090198726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Fiparmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010004583/12.

(090198766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Location Consulting & Facilities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7661 Medernach, 8, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 128.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010004584/9.

(090198740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**CBRail II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 140.104.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par les résolutions du 15 décembre 2009, l'associé unique de la société a décidé:

- que la clôture de la liquidation de la société CBRail II S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, a été prononcée et que la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé à l'associé unique;
- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010004759/23.

(090198793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Ipes (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 150.156.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine, on the eighteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Simon HENIN, chartered accountant, born in Liège (Belgium) on 29 July 1975, residing at 74, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

2) IPES Holdings Limited, a company with registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD,

here represented by Mr Simon HENIN prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on 14 December 2009.

The said proxy, initialed «ne varietur» by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as aforementioned, have required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10<sup>th</sup>, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

**Art. 2.** The denomination of the corporation is "Ipes (Luxembourg) S.à r.l."

**Art. 3.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 4.** The corporate purpose of the Company is to carry out all and any accounting, tax, economic and financial, administrative and commercial expertises, to discharge any mandates of corporate secretariat, of administration, of statutory auditor, of technical, administrative and commercial organisation, as well as all and any activities and the provision of services directly or indirectly attaching to the profession of chartered accountant, certified tax, economic or financial expert.

The Company may likewise provide all and any assistance relating to the survey, promotion, setting up, merging, liquidation, development, reorganization, management and domiciliation of any enterprises, organizations, societies, companies and trusts, within the scope of legislative limitations in such areas.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes, providing that these operations remain compatible with the profession of chartered accountant.

**Art. 5.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The capital of the corporation is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125,-) each.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred between shareholders.

A. Pre-emption rights

7.1 The transfer of shares to any corporate entities or to natural persons, is subject to the following requirements:

7.2 The Member who wishes to transfer all or part of its shares (the "Transferor") has to inform the board of managers by registered letter of its intention to transfer shares (the "Transfer Notice"). The Transferor shall indicate in the Transfer Notice the number of shares for which the transfer is requested, the surname, name, profession and residence of the proposed transferee(s) or the corporation's name and the registered office of the latter, as well as the purchase price.

7.3 Within five clear days after the receipt of the Transfer Notice, the board of managers shall serve by registered letter a copy of that Transfer Notice to the Members other than the Transferor. The other Members shall then have a pre-emption right to purchase the shares for which the transfer is requested. The right is exercised in proportion to the number of shares owned by each such other Member.

7.4 The Member who intends to exercise his pre-emption right shall inform the board of managers by registered letter within fifteen days after receipt of the copy of the Transfer Notice sent pursuant to the provisions 7.3 of the maximum number of shares it is willing to purchase, failing which is forfeited.

7.5 The pre-emption right can be exercised for all or part of the shares for which the transfer is requested. The non-exercise of the pre-emption right, in whole or in part, by one member increases the pre-emption right of the other Members. Under no circumstances can the shares be divided. If the amount of shares to be transferred is not exactly proportional to the amount of shares for which the option can be exercised, the shares in excess are, failing agreement, allotted by drawing lots under the supervision of the boards of directors.

7.6 The members who exercise their pre-emption right will acquire the shares at the purchase price indicated in the Transfer Notice to be sent by the Transferor to the board of managers pursuant to the provisions of article 7.2 of the present articles of incorporation.

If the purchase price is higher to the net book value of the shares, the members will be entitled to acquire the shares to be sold at the net book value.

7.7. Within five clear days after the time period provided for in article 7.4, the board of managers shall give notice in writing to Transferor of the identity of the Members willing to exercise their pre-emption right, as well as of the number of shares agreed to be purchased. Upon receipt of that notice the Transferor shall be bound, upon payment of the price to transfer those shares to the purchaser thereof.

#### B. Approval of the transfer of shares

7.8 Within thirty days after receipt of the Transfer Notice sent pursuant to the provisions of article 7.2, the board of managers shall approve or refuse the transfer of shares. If the board of managers does neither approve nor refuse the transfer of shares is deemed approved by the board of managers.

7.9 If the board of managers approves or is deemed to have approved the transfer of shares to a non member, such approval will be subject to the consent of the general meeting of members representing at least three quarters of the issued company share capital.

7.10 In any event, the transfer of shares may only be approved for the purchaser and for the price indicated either in the Transferor's Transfer Notice or at the net book value according to the provisions of article 7.6 above.

#### C. General

7.11 Any transfer of shares is further subject to the prior entering by the proposed transferee into a members' agreement with the Corporation and its Members for the time being in the form to be agreed among the parties.

7.12 Any transfer of shares against the above said provisions is void and will not be recognised by the Corporation.

7.13 The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

7.14 The Transfer can be opposed to the Corporation and to third parties only after due service of the transfer to the Corporation or acceptance by the Corporation in compliance with article 1690 du code civil.

In the case of the death of a member, the share transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

**Art. 8.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the corporation, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

**Art. 9.** The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the shareholders do not put an end to the corporation.

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of all members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 11.** The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 12.** Decisions of shareholders are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the corporation has only one shareholder the sole shareholder will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of shareholders.

The resolutions taken by the sole shareholder will be set down in the form of minutes.

**Art. 13.** The accounting year of the corporation starts on the first of January and ends on the last day of December each year.

**Art. 14.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the corporation as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the corporation, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 15.** In case of dissolution of the corporation each shareholder will draw, before any distribution, the nominal amount of his parts in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the shareholders. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

**Art. 16.** In case of dissolution of the corporation the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10<sup>th</sup> 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

**Art. 17.** The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties, represented as stated here above, declare to subscribe for the one hundred (100) shares as follows:

- Mr Simon HENIN prenamed: fifty-one shares . . . . .	51
- Ipes Holdings Limited prenamed: forty-nine shares . . . . .	49
TOTAL: one hundred shares . . . . .	100

All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) of share capital is as of now available to the Corporation, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall end on the last day of December 2010.



*Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Corporation, the shareholders representing together the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation shall be at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.
2. The shareholders resolve to elect the following person as sole manager of the Corporation:

Mr Simon HENIN, chartered accountant, born in Liège (Belgium) on 29 July 1975, residing at 74 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The said manager is appointed for an unlimited period of time.

*Note*

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing persons to the fact that prior to any commercial activity of the corporation hereby incorporate, it has to obtain the trading permit(s) in connection with the social object, which is hereby expressly acknowledged by the appearing persons.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Simon HENIN, expert-comptable, né à Liège (Belgique) le 29 juillet 1975, demeurant à 74, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

2) IPES Holdings Limited, une société ayant son siège à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD,

ici représentée par Monsieur Simon HENIN prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 décembre 2009.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Ipes (Luxembourg) S.à.r.l."

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

**Art. 4.** La société a pour objet social l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats de secrétariat social, d'administration, de commissaire aux comptes, d'organisation technique, administrative et commerciale ainsi que toutes activités et fourniture de services se rattachant directement ou indirectement à la profession d'expert-comptable, fiscal, économique ou financier.

Elle fournira également toutes assistances quelconques relatives à l'étude, la promotion, la constitution, la fusion, la liquidation, le développement, la réorganisation, la gestion et la domiciliation de toutes entreprises, organisations, sociétés et fondations, dans les limites des dispositions législatives en la matière.



La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui pourront en faciliter la réalisation ou le développement, pour autant que ces opérations restent compatibles avec la profession d'expert-comptable.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

A. Droit de préemption

7.1 Le transfert de parts sociales à toute société ou personne physique, sauf à la société elle-même, est soumis aux conditions suivantes:

7.2 L'associé qui souhaite céder tout ou partie de ses parts sociales (le "Cédant") doit informer le conseil de gérance par lettre recommandée, de son intention de céder ses parts ("l'Avis de cession"). Le Cédant doit indiquer dans la notification le nombre de parts sociales dont la cession est envisagée, le nom, prénom, la profession et la résidence du (des) cessionnaire(s) proposé(s) ou la dénomination sociale et le siège social de celui-ci, ainsi que le prix de vente.

7.3 Endéans les 5 jours de la réception de l'Avis de cession, le conseil de gérance transmettra, par lettre recommandée, copie de l'Avis de cession aux associés autres que le Cédant. Les autres associés auront alors un droit de préemption pour l'achat des parts sociales dont la cession est demandée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun de ces autres associés.

7.4 L'associé qui entend exercer son droit de préemption informera le conseil de gérance par lettre recommandée endéans les 15 jours à compter de la réception de la copie de l'Avis de cession envoyée conformément aux dispositions de l'article 7.3 du nombre maximum de parts sociales qu'il souhaite acquérir, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

7.5 Le droit de préemption peut être exercé pour tout ou partie des parts sociales pour lesquelles la cession demandée. Le non-exercice du droit de préemption, en tout ou partie, par un associé augmente le droit de préemption des autres associés. En aucun cas, les parts sociales ne peuvent être divisées. Si le nombre de parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre de parts sociales pour lesquelles l'option peut être exercée, le surplus de parts sociales sera attribué par tirage au sort sous la surveillance du conseil de gérance.

7.6 Les associés qui exercent leur droit de préemption acquerront les parts sociales au prix indiqué dans l'Avis de cession à envoyer par le Cédant au conseil de gérance, conformément aux stipulations de l'article 7.2 des présents statuts.

Si le prix de cession est supérieur à la valeur nette comptable des parts sociales, les associés auront le droit d'acquérir les parts sociales à céder à leur valeur nette comptable.

7.7 Endéans les 5 jours suivant la période prévue à l'article 7.4, le conseil de gérance avisera le Cédant par écrit de l'identité des associés qui souhaitent exercer leur droit de préemption., ainsi que du nombre de parts sociales dont la cession est ainsi convenue. Sur réception de cet avis, le Cédant sera tenu, dès paiement du prix de transférer ces parts sociales à leur acquéreur respectif.

B. Approbation de la cession de parts sociales

7.8 Endéans les 30 jours suivant la réception de l'Avis de cession envoyé conformément aux stipulations de l'article 7.2, le conseil de gérance approuvera ou refusera la cession des parts sociales. Si le conseil de gérance ni n'approuve ni ne refuse la cession des parts sociales endéans ce délai de 30 jours, la cession de parts sociales est présumée avoir été approuvée.

7.9 Si le conseil de gérance approuve ou est présumé avoir approuvé la cession des parts sociales à un non associé, telle approbation sera soumise au consentement de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social souscrit.

7.10 En toute hypothèse, la cession de parts sociales ne peut être approuvée que par rapport à l'acquéreur et pour le prix indiqué dans l'Avis de cession ou pour le prix représentant la valeur nette comptable, conformément aux stipulations de l'article 7.6.

C. Général

7.11 Toute cession de parts sociales est en outre sujette à ce que le cessionnaire proposé devienne d'abord partie à la convention d'associés existant entre la société et les associés d'après les modalités à convenir entre les parties.

7.12 Toute cession de parts sociales en violation des stipulations ci-dessus est nulle et inopposable à la société.

7.13 La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

7.14 La cession n'est opposable à la société et au tiers qu'après avoir été dûment signifiée à la société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code civil.

En cas de décès d'un associé, le transfert des parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Un tel agrément n'est cependant pas exigé, dans une telle hypothèse, en cas de transfert des parts sociales à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droits et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature de tous les membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 11.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés par les parties comparantes, représentées comme dit est, ces dernières déclarent que les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur Simon HENIN prénommé: cinquante et une parts sociales . . . . .	51
- Ipes Holdings Limited précitée: quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2010.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

#### *Résolutions*

Et aussitôt les associés, représentant ensemble l'intégralité du capital social prennent les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 124 Boulevard de la Pétrusse, à L-2330 Luxembourg.
2. Les associés décident d'élire comme gérant de la Société:

Monsieur Simon HENIN, expert-comptable, né à Liège (Belgique) le 29 juillet 1975, demeurant à 74, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le gérant est nommé pour une durée indéterminée.

#### *Avertissement*

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. HENIN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55483. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010005403/369.

(090199869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

**FoamCo, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 121.174.

—  
*Extrait des résolutions des gérants du 1<sup>er</sup> octobre 2009*

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg le 23 décembre 2009.

Référence de publication: 2010004757/13.

(090198656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-5899 Syren, 7, Op der Maes.  
R.C.S. Luxembourg B 21.544.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010004585/9.

(090198830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Skyblue Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 84.181.

—  
Les comptes de dissolution au 10 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004586/11.

(090198829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-5899 Syren, 7, Op der Maes.  
R.C.S. Luxembourg B 21.544.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010004587/9.

(090198837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Polar Expedition & Research S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 123.943.

—  
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme POLAR EXPEDITION & RESEARCH S.A. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10/10/1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
André HARPES  
*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2010004725/21.

(090198855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Phoenix Shipping S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 83.421.

—  
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme PHOENIX SHPPING S.A. avec effet immédiat.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société venu à échéance en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
André HARPES  
*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2010004729/17.

(090198853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Over Water S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 64.413.

—  
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme OVER WATER S.A. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10/10/1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
André HARPES  
*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2010004731/21.

(090198852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**MRDC Maritime S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 143.248.

—  
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme MRDC MARITIME S.A. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10/10/1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

André HARPES

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2010004733/21.

(090198851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Glancia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 123.607.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 décembre 2009, le mandat du Réviseur Indépendant KPMG AUDIT S.à r.l. a été renouvelé pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 22 DEC. 2009.

*Pour: GLANCIA S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Guy Kettmann / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010005021/16.

(090199139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**Charter Properties S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 69.291.

EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme CHARTER PROPERTIES SA. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10/10/1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

André HARPES

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2010004736/21.

(090198843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Melician S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 62.554.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 octobre 2009*

Décision

- Le siège social est transféré du 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg au 16, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010004751/12.

(090197677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Motomania Shipping A.G., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 79.213.

—  
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme MOTOMANIA SHPPING S.A. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10/10/1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

André HARPES

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2010004738/21.

(090198840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Grand Ocean S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 103.980.

—  
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme GRAND OCEAN S.A. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

André HARPES

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2010004739/19.

(090198838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Lingupedia Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.997.

—  
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 26 octobre 2009 que la société Abuna Investments Limited a cédé 7 parts sociales qu'elle détenait à la société FDH Investments SA, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 136875.



Pour extrait  
La société  
Signature

Référence de publication: 2010005079/14.

(090199075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**Charter Pool S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 69.290.

—  
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme CHARTER POOL S.A. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10/10/1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la Société  
André HARPES  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010004742/21.

(090198833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Blue Dream Shipping Company S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 87.528.

—  
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme BLUE DREAM SHIPPING COMPANY SA. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10/10/1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
André HARPES  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010004744/21.

(090198834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Informa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.516.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2010005125/12.

(090199027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**Carola Shipping S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 119.311.

—  
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme CAROLA SHIPPING SA. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

André HARPES

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2010004746/19.

(090198823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Infra Shipping A.G., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 96.401.

—  
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme INFRA SHPPING A.G. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10/10/1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

André HARPES

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2010004747/21.

(090198831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**BCBL S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.830.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 juin 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 juin 2009 que le siège social de la société a été transféré au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010005099/14.

(090199400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**Boat Independence S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 75.108.

—  
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme BOAT INDEPENDENCE S.A. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10/10/1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

André HARPES

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2010004748/22.

(090198824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.255.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 14 décembre 2009:*

1. Acceptation de la démission de l'actuel commissaire la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l.;

2. Nomination du nouveau commissaire Monsieur Luigi Tedeschi, né le 13/11/1954 à Rome, réviseur d'entreprises, demeurant à I-00141 Rome (Italie), Via Val di Chienti, 79. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

3. Transfert du siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour la Société*

Fiduciaire MEVEA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010004754/17.

(090198563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**SigmaKalon Manager S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 91.976.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 18 décembre 2009*

L'assemblée:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans dans les locaux de Huntington European Properties S.à r.l. au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Munsbach (ou tout autre local que cette société occupera).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

SIGMAKALON MANAGER S.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2010004764/19.

(090198864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Trey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.613.

—  
*Rectificatif de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2009*

*Erratum*

concernant le code postal du Siège Social de la société TREY S.à r.l.

Le siège social de la société est au 44 J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au lieu du L-2540 Luxembourg comme enregistré lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2009 dépôt initial du 10/04/2009 numéro RCS L0 900 53 270.05

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005096/15.

(090199289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 112.018.

—  
In the year two thousand and nine, on the eighth day of December,

before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. WPP Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.028 (the Sole Shareholder), hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.002 (Lux Holdings 6), hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.124 (Lux Holdings 2), hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

4. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.206 (Lux Holdings 3), hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

5. WPP Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.213 (WPP Lux),

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

6. WPP Luxembourg Beta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.015 (WPP Beta), hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

7. WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.207 (WPP Beta 3), hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

8. WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 98.276 (WPP Beta 2), hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

9. WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.003 (Lux Holdings 7), hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

10. WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.018 (WPP Lux Gamma), hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

11. Luxembourg Finance Holdings Six CV, a dutch limited partnership ("commanditaire vennootschap") with registered office at Wilhelminaplein 10, 3072 DE Rotterdam, the Netherlands, represented by Lux Holdings 6 as general partner to and on behalf of Luxembourg Finance Holdings Six CV (Lux Holdings 6 CV), hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing parties referred to under items 2. to 11. above intervene to the present deed in order to subscribe new shares to be issued by the Company.

The powers of attorney from the appearing parties referred to under items 1. to 11. above, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on their name and on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 1,000 shares of USD 100 each in the share capital amounting to USD 100,000 of WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.018 (the Company), incorporated on 2 November 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°379 of 21 February 2006 and whose articles of association (the Articles) have been amended on 2 December 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°1766 of 12 September 2009;

II. that the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices.

2. Reorganisation of the share capital of the Company by way of (i) increasing the number of existing shares of the Company from 1,000 to 100,000 and (ii) simultaneously reducing the nominal value of the existing shares of the Company from USD 100 to USD 1 each.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 37,915 in order to bring the share capital of the Company from its present amount to USD 137,915, by way of the issuance of 37,915 new shares of the Company having a nominal value of USD 1 each, together with share premium.

4. Intervention, subscription to and payment in full by ten new shareholders (namely (i) WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., (ii) WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., (iii) WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., (iv) WPP Luxembourg S.à r.l., (v) WPP Luxembourg Beta S.à r.l., (vi) WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., (vii) WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., (viii) WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., (ix) WPP Luxembourg Gamma S.à r.l.) and (x) Luxembourg Finance Holdings Six CV of the share capital increase specified under item 3. above.

5. Subsequent amendment of article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to reflect (i) the reorganisation of the share capital specified under item 2. above and (ii) the increase of the share capital specified under item 3. above.

6. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares, and to see to any formalities in connection therewith.

7. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to reorganise the share capital of the Company by way of (i) increasing the number of existing shares of the Company from 1,000 to 100,000 and (ii) simultaneously reducing the nominal value of the existing shares of the Company from USD 100 to USD 1 each so that as a result thereof the share capital of the Company amounting to USD 100,000 is represented by 100,000 shares with a nominal value of USD 1 each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 37,915 in order to bring the share capital of the Company from its present amount to USD 137,915, by way of the issuance of 37,915 new shares of the Company having a nominal value of USD 1 each.

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription to and full payment of the above share capital increase as follows:

(A) Lux Holdings 6, prenamed and represented as stated above, hereby intervenes and declares to subscribe to 1 (one) newly issued share of the Company having a nominal value of USD 1 (together with share premium amounting to USD 8,684,318) and to fully pay-up such new share and share premium by way of a contribution in kind consisting of the following (the Lux Holdings 6 Contributed Assets):

(i) 949 shares of Mediaedge:Cia Belgium S.A., a public limited liability company organized under the laws of Belgium (Mecia Belgium); and

(ii) 3,970,789 shares of Flexible Organisation, an unlimited company with shares organised under the laws of England and Wales (Flex Org).

As supporting evidence of, among other things, the ownership, transferability and valuation of the Lux Holdings 6 Contributed Assets, the following documents were provided to the undersigned notary: a balance sheet of Lux Holdings 6, a balance sheet of Mecia Belgium (the Mecia Belgium Balance Sheet), a balance sheet of Flex Org (the Flex Org Balance Sheet) and a valuation certificate issued by the management of Lux Holdings 6 and countersigned for approval by the management of the Company confirming inter alia that the aggregate value of the Lux Holdings 6 Contributed Assets is at least equal to USD 8,684,319 (the Lux Holdings 6 Certificate).

A copy of the Lux Holdings 6 Certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting in the name and on behalf of Lux Holdings 6 and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

(B) Lux Holdings 2, prenamed and represented as stated above, hereby intervenes and declares to subscribe to 1 (one) newly issued share of the Company having a nominal value of USD 1 (together with share premium amounting to USD 3,503,004) and to fully pay-up such new share and share premium by way of a contribution in kind consisting of 500 shares of Mecia Belgium (the Lux Holdings 2 Mecia Belgium Shares).

As supporting evidence of, among other things, the ownership, transferability and valuation of the Lux Holdings 2 Mecia Belgium Shares, the following documents were provided to the undersigned notary: the Mecia Belgium Balance Sheet and a valuation certificate issued by the management of Lux Holdings 2 and countersigned for approval by the management of the Company confirming inter alia that the value of the Lux Holdings 2 Mecia Belgium Shares is at least equal to USD 3,503,005 (the Lux Holdings 2 Certificate).

A copy of the Lux Holdings 2 Certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting in the name and on behalf of Lux Holdings 2 and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

(C) Lux Holdings 3, prenamed and represented as stated above, hereby intervenes and declares to subscribe to 37,906 (thirty-seven thousand nine hundred and six) newly issued shares of the Company having a nominal value of USD 1 each



(together with share premium amounting to USD 521,392,490) and to fully pay-up such new shares and share premium by way of a contribution in kind consisting of the following (the Lux Holdings 3 Contributed Assets):

- (i) various intra-group receivables; and
- (ii) 11,161,150 shares of WPP Razor UK, a company organised under the laws of England and Wales (Razor UK).

As supporting evidence of, among other things, the ownership, transferability and valuation of the Lux Holdings 3 Contributed Assets, the following documents were provided to the undersigned notary: a balance sheet of Lux Holdings 3, a balance sheet of Razor UK and a valuation certificate issued by the management of Lux Holdings 3 and countersigned for approval by the management of the Company confirming inter alia that the aggregate value of the Lux Holdings 3 Contributed Assets is at least equal to USD 521,430,396 (the Lux Holdings 3 Certificate).

A copy of the Lux Holdings 3 Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of Lux Holdings 3 and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

(D) WPP Lux, prenamed and represented as stated above, hereby intervenes and declares to subscribe to 1 (one) newly issued share of the Company having a nominal value of USD 1 (together with share premium amounting to USD 1,020,344,584) and to fully pay-up such new share and share premium (a) partly by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of USD 206,000,000 (the WPP Lux Cash) and (b) partly by way of a contribution in kind consisting of the following (the WPP Lux Contributed Assets):

- (i) various intra-group receivables and intra-group payables; and
- (ii) 3,329,619 ordinary shares of WPP AMC Holdings, a company organized under the laws of England and Wales (AMC).

The amount of the WPP Lux Cash of USD 206,000,000 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the funds on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability for the Company of the funds so paid.

As supporting evidence of, among other things, the ownership, transferability and valuation of the WPP Lux Contributed Assets, the following documents were provided to the undersigned notary: a balance sheet of WPP Lux, a balance sheet of AMC and a valuation certificate issued by the management of WPP Lux and countersigned for approval by the management of the Company confirming inter alia that the aggregate net asset value of the WPP Lux Contributed Assets is at least equal to USD 814,344,585 (the WPP Lux Certificate).

A copy of the WPP Lux Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting in the name and on behalf of WPP Lux and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

(E) WPP Beta, prenamed and represented as stated above, hereby intervenes and declares to subscribe to 1 (one) newly issued share of the Company having a nominal value of USD 1 (together with share premium amounting to USD 1,323,959,104) and to fully pay-up such new share and share premium (a) partly by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of USD 500,000 (the WPP Beta Cash) and (b) partly by way of a contribution in kind consisting of the following (the WPP Beta Contributed Assets):

- (i) various intra-group receivables and an intra-group payable;
- (ii) 73,521 shares of WPP Captive Holdings Limited, a company organised under the laws of Hong Kong (Captive Holdings) (For 73,520 shares both legal and beneficial interest are being transferred. For the remaining one share, only beneficial interest is to be transferred and the legal interest is to remain with WPP Group (Nominees) Limited.);
- (iii) 215,998 fully paid ordinary shares of Mediaedge:Cia Pty Limited, a company organized under the laws of Australia (Mecia Australia); and
- (iv) 6,678,150 ordinary shares of WPP Luxembourg IH 2001 S.á r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (Lux IH 2001).

The amount of the WPP Beta Cash of USD 500,000 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the funds on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability for the Company of the funds so paid.

As supporting evidence of, among other things, the ownership, transferability and valuation of the WPP Beta Contributed Assets, the following documents were provided to the undersigned notary: a balance sheet of WPP Beta, a balance sheet of Captive Holdings, a balance sheet of Mecia Australia (the Mecia Australia Balance Sheet), a balance sheet of Lux IH 2001 and a valuation certificate issued by the management of WPP Beta and countersigned for approval by the management of the Company confirming inter alia that the aggregate net asset value of the WPP Beta Contributed Assets is at least equal to USD 1,323,459,105 (the WPP Beta Certificate).

A copy of the WPP Beta Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of WPP Beta and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

(F) WPP Beta 3, prenamed and represented as stated above, hereby intervenes and declares to subscribe to 1 (one) newly issued share of the Company having a nominal value of USD 1 (together with share premium amounting to USD 4,999) and to fully pay-up such new share and share premium (a) partly by way of a contribution in cash consisting of a



payment in an aggregate amount of USD 15,000 (the WPP Beta 3 Cash) and (b) partly by way of a contribution in kind consisting of the following (the WPP Beta 3 Contributed Assets):

- (i) an intra-group payable; and
- (ii) 55,384 shares of Mecia Australia.

The amount of the WPP Beta 3 Cash of USD 15,000 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the funds on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability for the Company of the funds so paid.

As supporting evidence of, among other things, the ownership, transferability and valuation of the WPP Beta 3 Contributed Assets, the following documents were provided to the undersigned notary: the Mecia Australia Balance Sheet and a valuation certificate issued by the management of WPP Beta 3 and countersigned for approval by the management of the Company confirming inter alia that the aggregate net asset value of the WPP Beta 3 Cash and the WPP Beta 3 Contributed Assets is at least equal to USD 5,000 (the WPP Beta 3 Certificate).

A copy of the WPP Beta 3 Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of WPP Beta 3 and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

(G) WPP Beta 2, prenamed and represented as stated above, hereby intervenes and declares to subscribe to 1 (one) newly issued share of the Company having a nominal value of USD 1 (together with share premium amounting to USD 3,502,740) and to fully pay-up such new share and share premium by way of a contribution in kind consisting of 500 shares of Mecia Belgium (the WPP Beta 2 Mecia Belgium Shares).

As supporting evidence of, among other things, the ownership, transferability and valuation of the WPP Beta 2 Mecia Belgium Shares, the following documents were provided to the undersigned notary: the Mecia Belgium Balance Sheet and a valuation certificate issued by the management of WPP Beta 2 and countersigned for approval by the management of the Company confirming inter alia that the value of the WPP Beta 2 Mecia Belgium Shares is at least equal to USD 3,502,741 (the WPP Beta 2 Certificate).

A copy of the WPP Beta 2 Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of WPP Beta 2 and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

(H) Lux Holdings 7, prenamed and represented as stated above, hereby intervenes and declares to subscribe to 1 (one) newly issued share of the Company having a nominal value of USD 1 (together with share premium amounting to USD 882,103,964) and to fully pay-up such new share and share premium by way of a contribution in kind consisting of the following (the Lux Holdings 7 Contributed Assets):

- (i) various intra-group receivables;
- (ii) 2,551 shares of Mecia Belgium; and
- (iii) 70,123,089 shares of Flex Org.

As supporting evidence of, among other things, the ownership, transferability and valuation of the Lux Holdings 7 Contributed Assets, the following documents were provided to the undersigned notary: a balance sheet of Lux Holdings 7, the Mecia Belgium Balance Sheet, the Flex Org Balance Sheet and a valuation certificate issued by the management of Lux Holdings 7 and countersigned for approval by the management of the Company confirming inter alia that the aggregate value of the Lux Holdings 7 Contributed Assets is at least equal to USD 882,103,965 (the Lux Holdings 7 Certificate).

A copy of the Lux Holdings 7 Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of Lux Holdings 7 and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

(I) WPP Lux Gamma, prenamed and represented as stated above, hereby intervenes and declares to subscribe to 1 (one) newly issued share of the Company having a nominal value of USD 1 (together with share premium amounting to USD 5,165,677,361) and to fully pay-up such new share and share premium (a) partly by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of USD 345,000,000 (the WPP Lux Gamma Cash) and (b) partly by way of a contribution in kind consisting of the following (the WPP Lux Gamma Contributed Assets):

- (i) various intra-group receivables and an intra-group payable;
- (ii) 4,690,419 ordinary shares of WPP TNS US S.a r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (TNS US);
- (iii) 282,458 shares of Mecia Australia; and
- (iv) 12,531,020 shares of Flex Org.

The amount of the WPP Lux Gamma Cash of USD 345,000,000 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the funds on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability for the Company of the funds so paid.

As supporting evidence of, among other things, the ownership, transferability and valuation of the WPP Lux Gamma Contributed Assets, the following documents were provided to the undersigned notary: a balance sheet of WPP Lux Gamma, a balance sheet of TNS US, the Mecia Australia Balance Sheet, the Flex Org Balance Sheet and a valuation

certificate issued by the management of WPP Lux Gamma and countersigned for approval by the management of the Company confirming inter alia that the aggregate net asset value of the WPP Lux Gamma Contributed Assets is at least equal to USD 4,820,677,362 (the WPP Lux Gamma Certificate).

A copy of the WPP Lux Gamma Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of WPP Lux Gamma and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

(j) Lux Holdings 6 CV, prenamed and represented as stated above, hereby intervenes and declares to subscribe to 1 (one) newly issued share of the Company having a nominal value of USD 1 (together with share premium amounting to USD 2,191,949,040) and to fully pay-up such new share and share premium by way of a contribution in kind consisting of various intra-group receivables and an intra-group payable (the Lux Holdings 6 CV Contributed Assets).

As supporting evidence of, among other things, the ownership, transferability and valuation of the Lux Holdings 6 CV Contributed Assets, the following documents were provided to the undersigned notary: a balance sheet of Lux Holdings 6 and a valuation certificate issued by the management of Lux Holdings 6 CV and countersigned for approval by the management of the Company confirming inter alia that the aggregate net asset value of the Lux Holdings 6 Contributed Assets is at least equal to USD 2,191,949,041 (the Lux Holdings 6 CV Certificate).

A copy of the Lux Holdings 6 CV Certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting in the name and on behalf of Lux Holdings 6 CV and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The above intervening parties shall hereafter be referred to together with the Sole Shareholder as the Meeting and shall be authorised to vote on the remaining resolutions.

The Meeting unanimously resolves to record that the share holding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

Lux Holdings: . . . . .	100,000 shares
Lux Holdings 6: . . . . .	1 share
Lux Holdings 2: . . . . .	1 share
Lux Holdings 3: . . . . .	37,906 shares
WPP Lux: . . . . .	1 share
WPP Beta: . . . . .	1 share
WPP Beta 3: . . . . .	1 share
WPP Beta 2: . . . . .	1 share
Lux Holdings 7: . . . . .	1 share
WPP Gamma: . . . . .	1 share
Lux Holdings 6 CV: . . . . .	1 share
Total: . . . . .	<u>137,915 shares</u>

The Meeting further unanimously resolves to approve that where, as part of the above contributions made to the Company, a receivable is transferred to the Company by one of the appearing parties and the corresponding payable is transferred to the Company by another appearing party, such receivable shall be extinguished by confusion pursuant to article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

#### *Fourth resolution*

The Meeting unanimously resolves to amend article 4, paragraph 1, of the Articles in order to reflect the above (i) reorganisation of the share capital of the Company and (ii) increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 137,915 (one hundred thirty seven thousand nine hundred fifteen Dollars of the United States of America), represented by 137,915 (one hundred thirty seven thousand nine hundred fifteen) shares having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) per share."

#### *Fifth resolution*

The Meeting unanimously resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company of (i) the reorganisation of the share capital of the Company and (ii) the newly issued shares of the Company, and to see to any formalities in connection therewith.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 6,100.- (six thousand one hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le huit décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

1. WPP Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.002 (Lux Holdings 6),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124 (Lux Holdings 2),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206 (Lux Holdings 3),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. WPP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213 (WPP Lux),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6. WPP Luxembourg Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015 (WPP Beta),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7. WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.207 (WPP Beta 3),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

8. WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.276 (WPP Beta 2),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

9. WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.003 (Lux Holdings 7),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

10. WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 (WPP Lux Gamma),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

11. Luxembourg Finance Holdings Six CV, une commanditaire vennootschap ayant son siège social au 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas, représentée par son general partner Lux Holdings 6 pour le compte de Luxembourg Finance Holdings Six CV (Lux Holdings 6 CV),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes mentionnées aux points 2. à 11. ci-dessus interviennent au présent acte afin de souscrire aux nouvelles parts sociales devant être émises par la Société.

Les procurations des parties comparantes mentionnées aux points 1. à 11. ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour leur compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 1.000 parts sociales ayant une valeur nominale de USD 100 chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un montant de 100.000 USD de WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.018 (la Société), constituée le 2 novembre 2005 selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°379 du 21 février 2006 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés le 2 décembre 2008 selon un acte de notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°1766 du 12 septembre 2009;

II. que l'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Réorganisation du capital social de la Société par voie (i) d'augmentation du nombre de parts sociales existantes de la Société de 1.000 à 100.000 et (ii) de diminution simultanée de la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de 100 USD à 1 USD chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 37.915 USD afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à 137.915 USD, par voie d'émission de 37.915 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD chacune, ensemble avec une prime d'émission.

4. Intervention, souscription et libération intégrale par dix nouveaux associés (nommément (i) WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., (ii) WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., (iii) WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., (iv) WPP Luxembourg S.à r.l., (v) WPP Luxembourg Beta S.à r.l., (vi) WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., (vii) WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., (viii) WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., (ix) WPP Luxembourg Gamma S.à r.l. et (x) Luxembourg Finance Holdings Six CV) de l'augmentation de capital social mentionnée au point 3. ci-dessus.

5. Modification consécutive de l'article 4, paragraphe 1, des statuts de la Société afin d'y refléter (i) la réorganisation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus et (ii) l'augmentation de capital social mentionnée au point 3. ci-dessus.

6. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

7. Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de réorganiser le capital social de la Société par voie (i) d'augmentation du nombre de parts sociales existantes de la Société de 1.000 à 100.000 et (ii) de diminution simultanée de la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de 100 USD à 1 USD chacune de telle manière que le capital social de la Société de 100.000 USD est représenté par 100.000 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD chacune.

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 37.915 USD afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à 137.915 USD, par la voie d'émission de 37.915 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD chacune.

#### Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la Société de la manière suivante:

(A) Lux Holdings 6, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, intervient et déclare souscrire à 1 (une) part sociale nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD (ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 8.684.318 USD) et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale et cette prime d'émission au moyen d'un apport en nature consistant en (les Avoirs Apportés par Lux Holdings 6):

- (i) 949 parts sociales de Mediaedge: Cia Belgium S.A., une société anonyme de droit belge (Mecia Belgium); et
- (ii) 3.970.789 parts sociales de Flexible Organisation, une société par action à responsabilité illimitée organisée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles (Flex Org).

Les documents suivants ont été mis à la disposition du notaire instrumentant, afin de certifier, entre autres choses, la propriété, la transférabilité et la valeur des Avoirs Apportés par Lux Holdings 6: un bilan de Lux Holdings 6, un bilan de Mecia Belgium (le Bilan de Mecia Belgium), un bilan de Flex Org (le Bilan de Flex Org) et un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de Lux Holdings 6 et contresigné pour accord par le conseil de gérance de la Société confirmant entre autres que la valeur totale des Avoirs Apportés par Lux Holdings 6 est au moins égale à 8.684.319 USD (le Certificat de Lux Holdings 6).

Une copie du Certificat de Lux Holdings 6, après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de Lux Holdings 6 et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

(B) Lux Holdings 2, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, intervient et déclare souscrire à 1 (une) part sociale nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD (ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 3.503.004 USD) et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale et cette prime d'émission au moyen d'un apport en nature consistant en 500 parts sociales de Mecia Belgium (les Parts Sociales de Mecia Belgium Apportées par Lux Holdings 2).

Les documents suivants ont été mis à la disposition du notaire instrumentant, afin de certifier, entre autres choses, la propriété, la transférabilité et la valeur des Parts Sociales de Mecia Belgium Apportées par Lux Holdings 2: le bilan de Mecia Belgium et un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de Lux Holdings 2 et contresigné pour accord par le conseil de gérance de la Société confirmant entre autres que la valeur nette totale des Parts Sociales de Mecia Belgium Apportées par Lux Holdings 2 est au moins égale à 3.503.005 USD (le Certificat de Lux Holdings 2).

Une copie du Certificat de Lux Holdings 2, après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de Lux Holdings 2 et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

(C) Lux Holdings 3, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, intervient et déclare souscrire à 37.906 (trente-sept mille neuf cent six) parts sociales nouvellement émises de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD (ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 521.392.490 USD) et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales et cette prime d'émission au moyen d'un apport en nature consistant en (les Avoirs Apportés par Lux Holdings 3):

- (i) diverses créances intra-groupe; et
- (ii) 11.161.150 parts sociales de WPP Razor UK, une société organisée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles (Razor UK).

Les documents suivants ont été mis à la disposition du notaire instrumentant, afin de certifier, entre autres choses, la propriété, la transférabilité et la valeur des Avoirs Apportés par Lux Holdings 3: un bilan de Lux Holdings 3, un bilan de Razor UK et un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de Lux Holdings 3 et contresigné pour accord par le conseil de gérance de la Société confirmant entre autres que la valeur nette totale des Avoirs Apportés par Lux Holdings 3 est au moins égale à 521.430.396 USD (le Certificat de Lux Holdings 3).

Une copie du Certificat de Lux Holdings 3, après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de Lux Holdings 3 et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

(D) WPP Lux, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, intervient et déclare souscrire à 1 (une) part sociale nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD (ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 1.020.344.584 USD) et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale et cette prime d'émission (i) en partie au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant total de 206.000.000 USD (l'Apport en Numéraire de WPP Lux) et (ii) en partie au moyen d'un apport en nature consistant en (les Avoirs Apportés par WPP Lux):

- (i) diverses créances intra-groupe et dettes intra-groupe; et



(ii) 3.329.619 parts sociales ordinaires de WPP AMC Holdings, une société organisée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles (AMC).

Le montant de l'Apport en Numéraire de WPP Lux de 206.000.000 USD est immédiatement à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage bancaire confirmant la disponibilité des fonds sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

Les documents suivants ont été mis à la disposition du notaire instrumentant, afin de certifier, entre autres choses, la propriété, la transférabilité et la valeur des Avoirs Apportés par WPP Lux: un bilan de WPP Lux, un bilan d'AMC et un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de WPP Lux et contresigné pour accord par le conseil de gérance de la Société confirmant entre autres que la valeur nette totale des Avoirs Apportés par WPP Lux est au moins égale à 814.344.585 USD (le Certificat de WPP Lux).

Une copie du Certificat de WPP Lux, après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de WPP Lux et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

(E) WPP Beta, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, intervient et déclare souscrire à 1 (une) part sociale nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD (ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 1.323.959.104 USD) et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale et cette prime d'émission (i) en partie au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant total de 500.000 USD (l'Apport en Numéraire de WPP Beta) et (ii) en partie au moyen d'un apport en nature consistant en (les Avoirs Apportés par WPP Beta):

(i) diverses créances intra-groupe et une dette intra-groupe;

(ii) 73.521 parts sociales de WPP Captive Holdings Limited, une société organisée sous les lois de Hong-Kong (Captive Holdings) (Pour 73.520 parts sociales, l'intérêt légal et l'intérêt économique sont transférés. Pour la part sociale restante, seul l'intérêt économique doit être transféré et l'intérêt légal doit rester dans WPP Group (Nominees) Limited);

(iii) 215.998 parts sociales ordinaires entièrement libérées de Mediaedge:Cia Pty Limited, une société organisée sous les lois d'Australie (Mecia Australia); et

(iv) 6.678.150 parts sociales ordinaires de WPP Luxembourg IH 2001 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (Lux IH 2001).

Le montant de l'Apport en Numéraire de WPP Beta de 500.000 USD est immédiatement à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage bancaire confirmant la disponibilité des fonds sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

Les documents suivants ont été mis à la disposition du notaire instrumentant, afin de certifier, entre autres choses, la propriété, la transférabilité et la valeur des Avoirs Apportés par WPP Beta: un bilan de WPP Beta, un bilan de Captive Holdings, un bilan de Mecia Australia (le Bilan de Mecia Australia), un bilan de Lux IH 2001 et un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de WPP Beta et contresigné pour accord par le conseil de gérance de la Société confirmant entre autres que la valeur nette totale des Avoirs Apportés par WPP Beta est au moins égale à 1.323.459.105 USD (le Certificat de WPP Beta).

Une copie du Certificat de WPP Beta, après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de WPP Beta et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

(F) WPP Beta 3, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, intervient et déclare souscrire à 1 (une) part sociale nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD (ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 4.999 USD) et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale et cette prime d'émission (i) en partie au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant total de 15.000 USD (l'Apport en Numéraire de WPP Beta 3) et (ii) en partie au moyen d'un apport en nature consistant en (les Avoirs Apportés par WPP Beta 3):

(i) une dette intra-groupe; et

(ii) 55.384 parts sociales de Mecia Australia.

Le montant de l'Apport en Numéraire de WPP Beta 3 de 15.000 USD est immédiatement à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage bancaire confirmant la disponibilité des fonds sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

Les documents suivants ont été mis à la disposition du notaire instrumentant, afin de certifier, entre autres choses, la propriété, la transférabilité et la valeur des Avoirs Apportés par WPP Beta 3: le Bilan de Mecia Australia et un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de WPP Beta 3 et contresigné pour accord par le conseil de gérance de la Société confirmant entre autres que la valeur nette totale de l'Apport en Numéraire de WPP Beta 3 et des Avoirs Apportés par WPP Beta 3 est au moins égale à 5.000 USD (le Certificat de WPP Beta 3).

Une copie du Certificat de WPP Beta 3, après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de WPP Beta 3 et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

(G) WPP Beta 2, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, intervient et déclare souscrire à 1 (une) part sociale nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD (ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 3.502.740 USD) et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale et cette prime d'émission au moyen d'un apport en nature consistant en 500 parts sociales de Mecia Belgium (les Parts Sociales de Mecia Belgium Apportées par WPP Beta 2).

Les documents suivants ont été mis à la disposition du notaire instrumentant, afin de certifier, entre autres choses, la propriété, la transférabilité et la valeur des Parts Sociales de Mecia Belgium Apportées par WPP Beta 2: le Bilan de Mecia Belgium et un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de WPP Beta 2 et contresigné pour accord par le conseil de gérance de la Société confirmant entre autres que la valeur nette totale des Parts Sociales de Mecia Belgium Apportées par WPP Beta 2 est au moins égale à 3.502.741 USD (le Certificat de WPP Beta 2).

Une copie du Certificat de WPP Beta 2, après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de WPP Beta 2 et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

(H) Lux Holdings 7, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, intervient et déclare souscrire à 1 (une) part sociale nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD (ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 882.103.964 USD) et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale et cette prime d'émission au moyen d'un apport en nature consistant en (les Avoirs Apportés par Lux Holdings 7):

- (i) diverses créances intra-groupe;
- (ii) 2.551 parts sociales de Mecia Belgium; et
- (iii) 70.123.089 parts sociales de Flex Org.

Les documents suivants ont été mis à la disposition du notaire instrumentant, afin de certifier, entre autres choses, la propriété, la transférabilité et la valeur des Avoirs Apportés par Lux Holdings 7: un bilan de Lux Holdings 7, le Bilan de Mecia Belgium, le Bilan de Flex Org et un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de Lux Holdings 7 et contresigné pour accord par le conseil de gérance de la Société confirmant entre autres que la valeur nette totale des Avoirs Apportés par Lux Holdings 7 est au moins égale à 882.103.965 USD (le Certificat de Lux Holdings 7).

Une copie du Certificat de Lux Holdings 7, après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de Lux Holdings 7 et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

(I) WPP Lux Gamma, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, intervient et déclare souscrire à 1 (une) part sociale nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD (ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 5.165.677.361 USD) et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale et cette prime d'émission (i) en partie au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant total de 345.000.000 USD (l'Apport en Numéraire de WPP Lux Gamma) et (ii) en partie au moyen d'un apport en nature consistant en (les Avoirs Apportés par WPP Lux Gamma):

- (i) diverses créances intra-groupe et une dette intra-groupe;
- (ii) 4.690.419 parts sociales ordinaires de WPP TNS US S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (TNS US);
- (iii) 282.458 parts sociales de Mecia Australia; et
- (iv) 12.531.020 parts sociales de Flex Org.

Le montant de l'Apport en Numéraire de WPP Lux Gamma de 345.000.000 USD est immédiatement à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage bancaire confirmant la disponibilité des fonds sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

Les documents suivants ont été mis à la disposition du notaire instrumentant, afin de certifier, entre autres choses, la propriété, la transférabilité et la valeur des Avoirs Apportés par WPP Lux Gamma: un bilan de WPP Lux Gamma, un bilan de TNS US, le Bilan de Mecia Australia, le Bilan de Flex Org et un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de WPP Lux Gamma et contresigné pour accord par le conseil de gérance de la Société confirmant entre autres que la valeur nette totale des Avoirs Apportés par WPP Lux Gamma est au moins égale à 4.820.677.362 USD (le Certificat de WPP Lux Gamma).

Une copie du Certificat de WPP Lux Gamma, après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de WPP Lux Gamma et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

(J) Lux Holdings 6 CV, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, intervient et déclare souscrire à 1 (une) part sociale nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD (ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 2.191.949.040 USD) et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale et cette prime d'émission au moyen



d'un apport en nature consistant en diverses créances intra-groupe et une dette intra-groupe (les Avoirs Apportés par Lux Holdings 6 CV).

Les documents suivants ont été mis à la disposition du notaire instrumentant, afin de certifier, entre autres choses, la propriété, la transférabilité et la valeur des Avoirs Apportés par Lux Holdings 6 CV: un bilan de Lux Holdings 6 CV et un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de Lux Holdings 6 CV et contresigné pour accord par le conseil de gérance de la Société confirmant entre autres que la valeur nette totale des Avoirs Apportés par Lux Holdings 6 CV est au moins égale à 2.191.949.041 USD (le Certificat de Lux Holdings 6 CV).

Une copie du Certificat de Lux Holdings 6 CV, après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de Lux Holdings 6 CV et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes seront collectivement désignées ci-dessous ensemble avec l'Associé Unique comme l'Assemblée et seront autorisées à voter sur les résolutions qui suivent.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'enregistrer que la participation de la Société est, suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, composée comme suit:

Lux Holdings: . . . . .	100.000 parts sociales
Lux Holdings 6: . . . . .	1 part sociale
Lux Holdings 2: . . . . .	1 part sociale
Lux Holdings 3: . . . . .	37.906 parts sociales
WPP Lux: . . . . .	1 part sociale
WPP Beta . . . . .	1 part sociale
WPP Beta 3: . . . . .	1 part sociale
WPP Beta 2: . . . . .	1 part sociale
Lux Holdings 7: . . . . .	1 part sociale
WPP Gamma: . . . . .	1 part sociale
Lux Holdings 6 CV . . . . .	1 part sociale
Total: . . . . .	137.915 parts sociales

L'Assemblée décide en outre d'approuver à l'unanimité que dans le cas où, dans le cadre des apports fait à la Société, une créance est transférée à la Société par une des parties comparantes et que la dette correspondante est transférée à la Société par une autre partie comparante, cette créance s'éteindra par confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 4, paragraphe 1, des Statuts afin d'y refléter (i) la réorganisation du capital social de la Société ci-dessus et (ii) l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 137.915 (cent trente-sept mille neuf cent quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 137.915 (cent trente-sept mille neuf cent quinze) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société à procéder individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (i) de la réorganisation du capital social de la Société et (ii) des parts sociales nouvellement émises de la Société, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

#### Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 6.100,- (six mille cent euro Euros).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2009. LAC/2009/53784. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010004919/659.

(090198858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

**BBEPI Europe Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.347.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par les résolutions du 17 décembre 2009, l'associé unique de la société a décidé:

- que la clôture de la liquidation de la société BBEPI Holdings (Lux) S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, a été prononcée et que la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé à l'associé unique;
- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010005106/24.

(090198880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

**MCEI Luxembourg, Marketing Communications Executives International a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg F 8.189.

—  
**STATUTS**

**Préambule**

- La société Marketing Communications Executives International, ci-après désignée MCEI est une association sans but lucratif qui réunit chaque mois les professionnels du marketing et tous ceux dont l'activité touche directement ou indirectement les divers domaines de la communication et de la gestion économique et sociale.

Cette organisation internationale a son siège à Genève.

**I. Nom - Siège - Durée - But**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom de l'association - Durée.** Il a été fondé à Luxembourg, le 24 juin 2009, une association sans but lucratif, constituant le chapitre luxembourgeois du MCEI.

Elle est régie par les présents statuts et par le droit luxembourgeois.

**Art. 2. Durée et Siège.** L'association a une durée illimitée.

Le siège du chapitre luxembourgeois du MCEI est situé 2, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.

**Art. 3. But.** Le chapitre luxembourgeois de l'association se propose:

- de réunir tous ceux qui s'intéressent aux domaines du marketing, de la communication et de l'organisation des entreprises,
- de favoriser les échanges d'idées et d'informations sur l'actualité professionnelle internationale,
- d'encourager la recherche et le développement professionnels dans les domaines du marketing, de la communication et de la gestion économique et sociale,

- de développer la mise en oeuvre d'actions promotionnelles communes entre ses membres,
  - de présenter, au cours de déjeuners-débats, des sujets de réflexion stimulants dans l'application de techniques nouvelles et dans la recherche de l'éthique et de la déontologie professionnelles,
  - de créer des liens d'amitié et de solidarité entre ses membres dans un esprit agréablement fraternel.
- L'association comme telle n'a pas un but économique.

## II. Membres

**Art. 4. Adhésion.** Peut devenir membre, toute personne qui en exprime le désir et déclare vouloir adhérer pleinement aux règlements et statuts de l'association.

**Art. 5. Demande d'admission.** La demande d'admission est soumise, par l'intermédiaire d'une personne déjà membre, au comité qui accepte ou refuse la candidature sans indication de motifs.

**Art. 6. Adhésion aux statuts.** La demande d'admission comporte l'adhésion sans réserve aux statuts de l'association.

**Art. 7. Perte de la qualité de membre.** La qualité de membre de l'association se perd:

- par la démission,
  - par l'exclusion décidée par le comité,
- sans indication de motifs et sans possibilités de recours.

Quelle que soit la date à laquelle intervient cette perte de la qualité de membre, la cotisation de l'année courante est exigible.

**Art. 8. Démission.** Tout membre a le droit de se retirer de l'association.

Il doit donner sa démission par écrit au comité six mois avant la fin de l'année civile.

**Art. 9. Responsabilité des membres.** Les membres n'encourent aucune responsabilité personnelle quant aux engagements de cette association qui sont uniquement garantis par les biens dont elle dispose.

## III. Organes de l'association

**Art. 10. Organes.** Les organes de l'association sont l'assemblée générale, le comité et l'organe de contrôle.

**Art. 11. Assemblée générale ordinaire.** Tous les membres de l'association sont réunis en assemblée générale ordinaire une fois par an.

**Art. 12. Assemblée générale extraordinaire.** En outre, les membres de l'association sont réunis en assemblée générale extraordinaire toutes les fois que le comité le juge nécessaire ou sur la demande d'un cinquième au moins des membres.

**Art. 13. Procédure de convocation.** La date de réunion de l'assemblée générale est fixée par le comité qui la communique par écrit à chaque membre avec indication de l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de celle-ci.

Les membres qui désirent soumettre des propositions à l'assemblée générale doivent les faire parvenir par écrit au comité au moins 10 jours avant la date fixée pour la réunion. A défaut, ces propositions seront soumises à la prochaine assemblée générale.

**Art. 14. Compétence.** L'assemblée générale est compétente pour:

- nommer les membres du comité,
- nommer l'organe de contrôle,
- donner décharge au comité et à l'organe de contrôle pour l'année écoulée,
- modifier les statuts,
- statuer sur tous les objets inscrits à l'agenda et sur toutes les affaires qui ne sont pas du ressort d'autres organes sociaux,
- décider d'une éventuelle dissolution de l'association.

**Art. 15. Décisions.** L'assemblée siège valablement quel que soit le nombre des membres présents, elle est présidée par le président du comité ou, à son défaut, par un autre membre dudit comité.

Chaque membre a droit à une voix et les décisions seront prises à la majorité des membres présents.

La voix du président étant prépondérante en cas d'égalité des voix.

**Art. 16. Le comité.** L'association est dirigée et administrée par un comité composé de 6 membres nommés par l'assemblée générale:

- Président
- Vice-président
- Administrateur-délégué
- Secrétaire général
- Trésorier

- 1 membre

Les membres du comité sont élus pour une durée de 3 ans, renouvelable, mais en cas de besoin, le comité peut être renouvelé tous les ans par décision de l'assemblée générale.

**Art. 17. Compétence.** Le comité gère les affaires de l'association.

Il prépare les assemblées générales et s'occupe de toutes les questions non expressément réservées à l'assemblée générale.

Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour que le but défini à l'article 3 des présents statuts soit atteint, en particulier il se prononce sur les demandes d'admission et peut exclure, sans indication de motifs, les membres de l'association.

**Art. 18. Représentation.** L'association est valablement représentée au regard des tiers par le président en signant collectivement entre eux ou avec l'un des membres du comité.

**Art. 19. Organe de contrôle.** L'assemblée générale nomme chaque année un organe de contrôle aux comptes. Il est chargé de lui soumettre un rapport sur les comptes annuels d'un suppléant.

Il est rééligible et a, en tout temps, accès aux comptes, il est composé d'un contrôleur et d'un suppléant.

#### IV. Financement - Exercice social

**Art. 20. Cotisations.** Le comité fixe la cotisation annuelle. Celle-ci est payable dans le trimestre qui suit l'envoi de la demande de paiement.

**Art. 21. Dissolution.** L'association peut être dissoute par une décision de la majorité des membres.

Dans ce cas, la fortune nette sera répartie à égalité entre les membres de l'association ou de toute autre manière décidée par l'assemblée générale.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre. Exceptionnellement, l'exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2010.

**Art. 23. Droit applicable.** Le droit luxembourgeois est applicable à tous les rapports juridiques internes de l'association. Tout litige entre l'association et ses membres relève de la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg-ville.

**Art. 24. Disposition finale.** Les présents statuts entreront en vigueur le jour de leur adoption par l'assemblée générale, qui fera date de la fondation du MCEI Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2010004951/103.

(090199370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

#### Oceanis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 108.523.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société GORTIS COMMERCIAL S.A., ayant son siège social à Panama, Republica de Panama, Segundo Piso, Calle 54 Este, Apartado Postal 0832-0886 W.T.C.

"le Mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 19 novembre 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1) La société OCEANIS INVESTMENTS S.A. ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108523, a été constituée le 31 mai 2005 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°1068 du 20 octobre 2005;

2) Le capital social de la société s'élève à EUR 40.000,- (Quarante mille Euro), représenté par 400 (quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (Cent Euro) chacune, intégralement libérées;

3) Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société OCEANIS INVESTMENTS S.A.;

4) Le Mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société OCEANIS INVESTMENTS S.A.;

5) Le Mandant, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société OCEANIS INVESTMENTS S.A.;

6) Le Mandant approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe de la société dissoute, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à ce jour;

7) Le Mandant, en sa qualité de liquidateur, déclare que l'activité de la société OCEANIS INVESTMENTS S.A. a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, et qu'il est investi de tout l'actif, tout en prenant à sa charge les éventuels passifs et engagements financiers, même inconnus à ce jour, de la société dissoute dont il répondra personnellement, clôturant ainsi la liquidation;

8) Le Mandant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

9) Les livres et documents de la société OCEANIS INVESTMENTS S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. VITTORE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C.. le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50021. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010004974/50.

(090199134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

### LGS, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 150.124.

### STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Bernard Xavier Marie Ghislain CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, gérant de sociétés, né le 2 décembre mil neuf cent quarante huit à Tervuren (Belgique), domicilié Rue La Falise 32, à 1470 Genappe (Belgique);

- Madame Donatienne Eliane Rolande Marie Ghislaine de FRAIPONT, sans profession, épouse de Monsieur Bernard CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, née le vingt six mars mil neuf cent cinquante et un à Etterbeek (Belgique), domiciliée Rue La Falise 32, à 1470 Genappe (Belgique);

- Madame Nathanaëlle Gwendoline Doriane Gersende CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, attachée commerciale, épouse de Monsieur Harold VAN DER SCHUEREN, née le 14 octobre mil neuf cent quatre-vingt à Ottignies Louvain-la-Neuve (Belgique), domiciliée Rue Mattot, 67 à 1410 Waterloo (Belgique).

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LGS".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la concession de licences d'utilisation de marques et de noms de domaine enregistrés sur le territoire européen et ce à toutes personnes physiques ou morales ressortissantes ou non du Grand-Duché de Luxembourg; la création, l'acquisition et la cession de marques et de noms de domaine; le suivi et la gestion des marques et noms de domaine dont elle est propriétaire.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000 euros) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31 euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2011.

#### Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur Bernard CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Quatre cent quatre-vingt-dix actions: . . . . .	490
2) Madame Donatienne de FRAIPONT, Quatre cent quatre-vingt-dix actions: . . . . .	490
3) Madame Nathanaëlle CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Vingt actions: . . . . .	20
TOTAL: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750 euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26, 26-3, 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.



6661

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Bernard CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, prénommé, Président du conseil d'administration;
- Madame Donatienne de FRAIPONT, prénommée;
- Madame Nathanaëlle CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, prénommée.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme FIDUS GESTION, RCS Luxembourg B 55.098, ayant son siège social au 3 Rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mil quatorze.

*Quatrième résolution*

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 10 des statuts, nomme Monsieur Bernard CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans son sens le plus large et sous sa signature individuelle.

*Cinquième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 3 Rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. X. M. G. CLEENEWERCK DE CRAYENCOUR, D. E. R. M. G. DE FREIPONT, N. G. D. G. CLEENEWERCK DE CRAYENCOUR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55203. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010005058/171.

(090199010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

**Quirinus International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 62.265.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le dixième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „QUIRINUS INTERNATIONAL HOLDING S.A.", avec siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 62265, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph

Elvinger, de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 1997 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 1<sup>er</sup> avril 1998 numéro 202. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire Joseph Elvinger, précité, le 28 décembre 2000 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 696 du 30 août 2001 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Magali Salles, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Magali Salles, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Constatation par devant notaire de la dissolution anticipée de la Société et déclarations par le seul actionnaire de la Société aux fins de procéder à la dissolution et mise liquidation de la Société, de la reprise par l'actionnaire unique de tout le passif même inconnu à l'heure actuelle et l'actif éventuels et la clôture de ladite liquidation.

II.- Que l'actionnaire unique de la Société représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, à savoir 388.829 actions est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale constituée par le seul actionnaire de la Société représentant 100% du capital social de la Société, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

1- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 9.720.725,- (neuf millions sept cent vingt mille sept cent vingt-cinq euros), représenté par 388.829 (trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent vingt-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune,

2- Que l'activité de la Société ayant cessée, l'actionnaire unique, étant le seul propriétaire des dites actions, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société Confidencia Fiduciaire S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-1653, 2, avenue Charles de Gaulle, RCS Luxembourg B numéro 30467.

3- Que l'actionnaire unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

4- Que l'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requière du notaire instrumentant d'acter qu'ils déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, ils déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ledit actionnaire assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti audit actionnaire.

5- Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, que l'actionnaire unique approuve ledit rapport, qui, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

6- Qu'est nommé en qualité de commissaire à la liquidation Audiex SA, située au 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65469 à qui est confié la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

7- Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, que l'actionnaire unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex SA, prénommée, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

8- Que l'actionnaire unique, constitué en troisième assemblée, donne décharge à tous les administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes de la Société et prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

9- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société à savoir à L-2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Magali Salles, Sophie Mathot, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 décembre 2009. LAC / 2009 / 53747. Reçu 75.€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004978/79.

(090199449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**S.u.P. Premium II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.924.

*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung*

Die Außerordentliche Generalversammlung vom 21. Dezember 2009 der S.u.P. Premium II hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 KPMG Audit S. à r. l. in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Dezember 2009.

DZ BANK International S.A.

Für S.u.P. Premium II

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010005025/17.

(090199079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**Caam Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 68.806.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010005127/12.

(090199167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**S.u.P. Premium I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.934.

*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung*

Die Außerordentliche Generalversammlung vom 21. Dezember 2009 der S.u.P. Premium I hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 KPMG Audit S. à r. l. in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Dezember 2009.

DZ BANK International S.A.

Für S.u.P. Premium I

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010005026/17.

(090199076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**S.u.P. Libra SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.210.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung*

Die Außerordentliche Generalversammlung vom 21. Dezember 2009 der S.u.P. Libra SICAV-FIS hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 KPMG Audit S. à r. l. in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Dezember 2009.

DZ BANK International S.A.

Für S.u.P. Libra SICAV-FIS

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010005028/17.

(090199069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**Mustang ULM 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.223.

—  
RECTIFICATIF

L'associé de la Société SWV II Limited a récemment changé d'adresse comme suit:

62, Avenue Victor Hugo

L-1750 Luxembourg

Luxembourg

vers le

20, rue de la Poste

L-2346 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant de catégorie A

Signatures

Référence de publication: 2010005048/20.

(090199480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**S.u.P. Leo SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.205.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung*

Die Außerordentliche Generalversammlung vom 21. Dezember 2009 der S.u.P. Leo SICAV-FIS hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 KPMG Audit S. à r. l. in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Dezember 2009.

DZ BANK International S.A.

Für S.u.P. Leo SICAV-FIS

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010005029/17.

(090199057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**NFO Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.020.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.436.

---

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 11 décembre 2009 entre NFO Europe, Inc., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Division of Corporations of the State of Delaware sous le numéro 2521116 et WPPIH 2001, Inc., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 874, Walker Road, Suite C, Dover, Delaware 19904, immatriculée au Division of Corporations of the State of Delaware sous le numéro 3096915, que 80.800 (quatre-vingt mille huit cents) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune ont été cédées avec effet au 11 décembre 2009 par NFO Europe, Inc. à WPPIH 2001, Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l.

*Un Mandataire*

Thierry Lenders

*Manager/Gérant*

Référence de publication: 2010005081/21.

(090198988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**Fandl B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.700,00.**

Siège de direction effectif: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.027.

---

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales du 21 décembre 2009, Fandl Investments (Antilles) N.V., l'associé unique de la Société, a cédé les 227 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à IRR K Ltd, une société régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Iles Cayman, avec effet au 21 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fandl B.V.

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2010005118/16.

(090199311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**Behringer Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 143.131.

---

EXTRAIT

Le 30 octobre 2009, l'associé unique de BEHRINGER LUXEMBOURG S.à r.l., BEHRINGER CORPORATION LIMITED, société immatriculée sous le numéro 35817 au RCS des Bermudes, a changé de dénomination pour prendre celle de MUSIC GROUP LIMITED.

Le 23 novembre 2009, Michael JAGO, né le 17/04/1967 à Melbourne (Australie), demeurant professionnellement à L-1463 Luxembourg, 21 rue du Fort Elisabeth, a été nommé gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010005084/17.

(090199320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**VF Finance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 100.676.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 12 novembre 2009 de la société VF Finance S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 12 novembre 2009:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant A suivant en date du 12 novembre 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Martinus C.J. Weijermans, Gérant A

- Patrick L.C. van Denzen, Gérant A

- Ryan K. Smith, Gérant B

- Patrick J. P. Willems, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF Finance S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2010005086/25.

(090199241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**2000 Volts, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010005128/12.

(090199260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**MBE Acquisitions S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.397.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 juin 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 juin 2009 que le siège social de la société a été transféré au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 23 décembre 2009.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010005100/14.

(090199387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

**VF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.714.700,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 79.198.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 11 novembre 2009 de la société VF Investments S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 11 novembre 2009:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant A suivant en date du 11 novembre 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Martinus C.J. Weijermans, Gérant A

- Patrick L.C. van Denzen, Gérant A

- Ryan K. Smith, Gérant B

- Patrick J. P. Willems, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF Investments S.à r.l.

Patrick van Denzen

*Gérant A*

Référence de publication: 2010005087/25.

(090199222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

**Informa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 500.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.516.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Informa Luxembourg S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 11 December 2008, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 15 dated 5 January 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.516, (the "Company").

The meeting is presided over by Mrs Estelle N'Zoungou, Lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and scrutineer Mrs Michèle Sensi-Bergami, clerk, residing professionally in Esch/Alzette.

The chairman requests the notary to act upon the following:

I.- The sole shareholder, Taylor & Francis Group Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Mortimer House, 37-41 Mortimer Street, London W1T 3JH, United Kingdom (the "Sole Shareholder") is duly represented by Mrs Estelle N'Zoungou, Lawyer, with professional address at 391, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal. The number of shares held by the Sole Shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 500,000 (five hundred thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,128,576,400 (one billion one hundred twenty-eight million five hundred seventy-six thousand four hundred United States Dollars) by the issue of 1,128,576,400 (one billion one hundred twenty-eight million five hundred seventy-six thousand four hundred) new shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, so as to raise it from its current amount of USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) to USD 1,129,076,400 (one billion one hundred twenty-nine million seventy-six thousand four hundred United States Dollars);

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of 1,128,576,400 (one billion one hundred twenty-eight million five hundred seventy-six thousand four hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each by the contribution of a claim held against the Company amounting to USD 1,128,576,400 (one billion one hundred twenty-eight million five hundred seventy-six thousand four hundred United States Dollars);

4. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 1,098,900,000 (one billion ninety-eight million nine hundred thousand United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 1,129,076,400 (one billion one hundred twenty-nine million seventy-six thousand four hundred United States Dollars) to an amount of USD 30,176,400 (thirty million one hundred seventy-six thousand four hundred United States Dollars) by cancellation of 1,098,900,000 (one billion ninety-eight million nine hundred thousand) shares of the Company such amount to be reimbursed to the Sole Shareholder of the Company through the assignment to the Sole Shareholder of a claim held by the Company;

5. New composition of the shareholding of the Company;

6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital following the increase and further decrease of the share capital described in resolutions 2. and 4. above; and

7. Any other Business.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,128,576,400 (one billion one hundred twenty-eight million five hundred seventy-six thousand four hundred United States Dollars) by the issue of 1,128,576,400 (one billion one hundred twenty-eight million five hundred seventy-six thousand four hundred) new shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, so as to raise it from its current amount of USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) to USD 1,129,076,400 (one billion one hundred twenty-nine million seventy-six thousand four hundred United States Dollars).

The whole is fully paid up by the contribution made by the Sole Shareholder of a claim held against the Company amounting to USD 1,128,576,400 (one billion one hundred twenty-eight million five hundred seventy-six thousand four hundred United States Dollars) (the "Claim"), such Claim being converted into 1,128,576,400 (one billion one hundred twenty-eight million five hundred seventy-six thousand four hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares").

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the subsequent immediate cancellation of the Claim.

*Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs Estelle N'Zoungou, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

*Description of the contribution*

The contribution made by the Sole Shareholder in exchange of the issuance of the New Shares consists in the Claim (the "Contribution").

The value of the Contribution made by the Sole Shareholder to the Company, which amounts to an aggregate amount of USD 1,128,576,400 (one billion one hundred twenty-eight million five hundred seventy-six thousand four hundred United States Dollars) is entirely allocated to the capital.

#### *Evaluation*

The valuation of USD 1,128,576,400 (one billion one hundred twenty-eight million five hundred seventy-six thousand four hundred United States Dollars) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 15 December 2009, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### *Evidence of the contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 1,098,900,000 (one billion ninety-eight million nine hundred thousand United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 1,129,076,400 (one billion one hundred twenty-nine million seventy-six thousand four hundred United States Dollars) to an amount of USD 30,176,400 (thirty million one hundred seventy-six thousand four hundred United States Dollars) by cancellation of 1,098,900,000 (one billion ninety-eight million nine hundred thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Capital Decrease").

It is further resolved that the amount of the Capital Decrease to be reimbursed by the Company to the Sole Shareholder will be satisfied through the transfer to the Sole Shareholder of a claim in an aggregate amount of 1,098,900,000 (one billion ninety-eight million nine hundred thousand United States Dollars) held by the Company against Informa Group Holdings, Ltd., a company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Mortimer House, 37-41 Mortimer Street, London, W1T 3JH, United Kingdom.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company shall be composed of:

- Taylor & Francis Group Limited, holding 30,176,400 (thirty million one hundred seventy-six thousand four hundred) shares.

#### *Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and in particular the Contribution having been fully carried out, it is then resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 30,176,400 (thirty million one hundred seventy-six thousand four hundred United States Dollars), represented by 30,176,400 (thirty million one hundred seventy-six thousand four hundred) shares with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each."

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 6,800.- EUR.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Informa Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte reçu du notaire soussigné, le 11 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 15 du 5 janvier 2009, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.516 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Estelle N'Zoungou, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle Sensi-Bergami, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'associé unique, Taylor & Francis Group Limited, une société constituée selon le droit de la Grande Bretagne, ayant son siège social sis à Mortimer House, 37-41 Mortimer Street, London W1T 3JH, Royaume-Uni, (l'"Associé unique") est dûment représenté par Madame Estelle N'Zoungou, Avocat, demeurant professionnellement au 391, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, suivant une procuration donnée sous-seing privé. Le nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique est reporté sur la liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'ensemble des 500.000 (cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.128.576.400 USD (un milliard cent vingt-huit millions cinq cent soixante-seize mille quatre cents dollars américains) par l'émission de 1.128.576.400 (un milliard cent vingt-huit millions cinq cent soixante-seize mille quatre cents) parts sociales nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, afin de le porter de son montant actuel de 500.000 USD (cinq cent mille dollars américains) à 1.129.076.400 USD (un milliard cent vingt-neuf millions soixante-seize mille quatre cents dollars américains);

3. Souscription et paiement par l'Associé Unique de 1.128.576.400 (un milliard cent vingt-huit millions cinq cent soixante-seize mille quatre cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, au moyen de l'apport d'une créance à rencontre de la Société d'un montant de 1.128.576.400 USD (un milliard cent vingt-huit millions cinq cent soixante-seize mille quatre cents dollars américains);

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 1.098.900.000 USD (un milliard quatre-vingt dix-huit millions neuf cent mille dollars américains) afin de le réduire de son montant actuel de 1.129.076.400 USD (un milliard cent vingt-neuf millions soixante-seize mille quatre cents dollars américains) à un montant de 30.176.400 USD (trente millions cent soixante-seize mille quatre cents dollars américains) par annulation de 1.098.900.000 (un milliard quatre-vingt dix-huit millions neuf cent mille) parts sociales de la Société, ce montant devant être remboursé à l'Associé Unique par transfert à l'Associé Unique d'une créance détenue par la Société;

5. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

6. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 8. des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social suite à l'augmentation puis à la réduction de capital social décrite dans les résolutions 2. et 4. ci-dessus; et

7. Divers

Ces faits exposés ayant été approuvés par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation appropriée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1.128.576.400 USD (un milliard cent vingt-huit millions cinq cent soixante-seize mille quatre cents dollars américains) par l'émission de 1.128.576.400 (un milliard cent vingt-huit millions cinq cent soixante-seize mille quatre cents) parts sociales nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, afin de l'augmenter de son montant actuel de 500.000 USD (cinq cent mille dollars américains) à 1.129.076.400 USD (un milliard cent vingt-neuf millions soixante-seize mille quatre cents dollars américains).

La totalité est intégralement libérée au moyen de l'apport par l'Associé Unique d'une créance d'un montant de 1.128.576.400 USD (un milliard cent vingt-huit millions cinq cent soixante-seize mille quatre cents dollars américains) (la "Créance"), une telle Créance étant convertie en 1.128.576.400 (un milliard cent vingt-huit millions cinq cent soixante-seize mille quatre cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

*Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Parts Sociales Nouvelles et l'annulation immédiate subséquente de la Créance.

*Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, représenté par Madame Estelle N'Zoungou, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclarant souscrire aux Parts Sociales Nouvelles.

*Description de l'apport*

L'apport effectué par l'Associé Unique en échange de l'émission des Parts Sociales Nouvelles consiste en la Créance (l'"Apport").

La valeur de l'Apport effectué par l'Associé Unique à la Société, s'élevant à un montant total 1.128.576.400 USD (un milliard cent vingt-huit millions cinq cent soixante-seize mille quatre cents dollars américains), est entièrement affectée au capital social.

*Evaluation*

L'évaluation des 1.128.576.400 USD (un milliard cent vingt-huit millions cinq cent soixante-seize mille quatre cents dollars américains) a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 15 décembre 2009, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec lui.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'Apport effectué par l'Associé Unique a été fournie au notaire soussigné.

*Quatrième résolution*

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 1.098.900.000 USD (un milliard quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent mille dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 1.129.076.400 USD (un milliard cent vingt-neuf millions soixante-seize mille quatre cents dollars américains) à un montant de 30.176.400 USD (trente millions cent soixante-seize mille quatre cents dollars américains) par annulation de 1.098.900.000 (un milliard quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (la "Réduction de Capital").

Il est en outre décidé que le montant de la Réduction de Capital sera remboursé à l'Associé Unique par transfert à l'Associé Unique d'une créance contre la Société d'un montant de 1.098.900.000 USD (un milliard quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent mille dollars américains) détenue par la société contre Informa Group Holdings, Ltd., une société constituée selon le droit anglo-saxon, ayant son siège social sis à Mortimer House, 37-41 Mortimer Street, W1T 3JH Londres, Royaume-Uni.

*Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

Taylor & Francis Group Limited, détenteur de 30.176.400 (trente millions cent soixante-seize mille quatre cents) parts sociales.

*Sixième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport effectués par l'Associé Unique ayant été entièrement versé, il est décidé que le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société soit modifié pour être lu comme suit:

"Le capital de la Société est fixé à 30.176.400 USD (trente millions cent soixante-seize mille quatre cents dollars américains), représenté par 30.176.400 (trente millions cent soixante-seize mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune".

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mise à sa charge en relation avec l'augmentation de capital, sont estimés approximativement à 6.800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le présent acte notarié est dressé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg à la date fixée en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. N'Zoungou, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010004973/247.

(090199025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**Palila Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.077.

*Extrait du conseil d'administration de la Société du 09 Décembre 2009*

*Résolution unique*

Le conseil d'administration constate et accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Régis MEISTER et décide de nommer provisoirement Monsieur Aurélien FORTIN ayant pour adresse professionnelle: 11-13 avenue Emile REUTER L-2420 Luxembourg, en remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale qui procédera, le cas échéant, à son élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2009.

PALILA INVESTMENTS S.A.

Yves CACCLIN / Jean Patrick TRAN-PHAT

Référence de publication: 2010005119/17.

(090199295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**Curzon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.516.

*Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 15 décembre 2009*

Il résulte d'une résolution des actionnaires prise en date du 15 décembre 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Davy Beaucé, gérant de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2010005120/16.

(090199127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---

**Olympia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6835 Boudler, Maison 39.

R.C.S. Luxembourg B 112.659.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010005139/10.

(090199308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

---